

# VIVRE À PARIS, VIVRE EN PROVINCE

## GRANDES VILLES, VILLES MOYENNES ET PETITES VILLES

Ronan VOURC'H, Ingénieur d'études à l'OVE national

L'offre la plus complète et la plus riche d'enseignement supérieur est concentrée en région parisienne et dans les grandes villes de province ; les étudiants des petites villes doivent se contenter le plus souvent de formations courtes. Cette répartition inégale des formations sur le territoire est à mettre en relation avec les variations des caractéristiques sociales des étudiants selon leur lieu d'études. La population étudiante est, en effet, plus favorisée socialement en région parisienne qu'en province et dans les grandes que dans les petites villes. Par ailleurs, pour les étudiants comme pour l'ensemble de la population, le degré d'urbanisation, la densité démographique, influencent bien des aspects des conditions de vie : accès au logement, moyens de transport, offre culturelle etc. Les conditions de vie des étudiants ne sont donc pas les mêmes selon leur lieu d'études : plus forte proportion de décohabitants dans les moyennes et grandes villes de province, montant des ressources plus élevé en région parisienne où l'exercice d'une activité rémunérée est plus fréquent qu'ailleurs, augmentation régulière des loyers avec la taille de la ville d'études, temps passé dans les transports deux fois plus élevé à Paris que dans les petites villes de province etc. Il n'y a pas un seul mais plusieurs modes de vie étudiants.

### GEOGRAPHIE SOCIALE DU RECRUTEMENT

#### Répartition inégale des formations...

L'enseignement supérieur est très inégalement réparti sur le territoire national (tableau 1). La région parisienne et les grandes villes de province (200 000 habitants au moins) accueillent près de huit étudiants sur dix ; la capitale concentre, à elle seule, 14,4 % des inscrits<sup>1</sup>. La part des étudiants inscrits dans les petites

villes (moins de 100 000 habitants) est très faible ; elle est même négligeable en deuxième et troisième cycles (0,8 %). Plus l'on progresse dans les cycles et plus la part des étudiants inscrits à Paris *intra muros* augmente pour atteindre 26,4 % en troisième cycle. Les grandes villes et Paris accueillent plus de 90 % des inscrits dans les formations de troisième cycle, plus sélectives et qui occupent une position élevée dans la hiérarchie du prestige scolaire. Non seulement les étudiants se répartissent de façon inégale sur le territoire mais les formations auxquelles ils ont accès ne sont pas les mêmes selon leur lieu d'études. Les élèves de Sections de Techniciens Supérieurs sont inscrits en majorité (50,9 %) dans les petites villes de province et beaucoup plus rarement à Paris (5,3 %). C'est une particularité de ce type d'études que d'être développé dans les petites villes<sup>2</sup>. Alors que toutes les autres villes accueillent principalement des étudiants d'université, les effectifs de l'enseignement supérieur dans les petites villes sont constitués très majoritairement d'élèves de classes supérieures de lycées (91 %) pour la plupart inscrits en STS (82,2 %). Paris et les grandes villes de province ne manquent cependant pas de classes supérieures de lycées : la capitale accueille un élève de classes préparatoires aux grandes écoles sur quatre, et concentre les CPGE les plus prestigieuses ; les grandes villes de province accueillent 38 % des élèves des CPGE. De même, plus de huit étudiants en premier cycle de santé sur dix (83,5 %) sont inscrits à Paris ou dans une grande ville de province. Les étudiants des IUT sont surtout scolarisés dans les grandes villes de province (61,5 %) et plus souvent en petite et grande couronnes qu'à Paris *intra muros* (16,5 % contre 3,3 %).

Tableau 1 : Taille de la ville d'études et type d'études (en %)

Type d'études	Région parisienne		Province		
	Paris	Petite et grande couronnes	Grandes villes	Villes moyennes	Petites villes
Droit et sciences économiques	16,7	14,3	53,7	15,0	0,3
Lettres et sciences humaines	15,9	16,2	53,2	14,2	0,5
Sciences et techniques	11,1	13,4	58,2	15,9	1,4
Santé	23,0	7,0	60,6	9,3	0,1
CPGE	25,0	7,2	38,0	16,5	13,2
IUT	3,3	16,5	61,5	18,2	0,5
STS	5,3	15,5	16,2	12,1	50,9
Ensemble	14,4	14,1	51,3	14,4	5,8

Lecture : sur 100 étudiants en sciences et techniques, 11 sont inscrits à Paris.



## ...et des groupes sociaux

Cette répartition très inégale de l'offre d'études supérieures sur le territoire est à mettre en relation avec la distribution géographique des groupes sociaux dans la population étudiante et leur degré d'urbanisation (voir tableau 2). Ainsi, plus la taille de la ville d'études augmente, plus la part des étudiants dont le parent de référence (le père ou à défaut la mère) appartient à la catégorie "cadres et professions intellectuelles supérieures" est élevée : elle est de seulement 13,6 % dans les petites villes de province et de 43 % en région parisienne. A l'inverse, la part des étudiants enfants d'employés et d'ouvriers baisse régulièrement à mesure que la taille de la ville d'études augmente. Cette tendance est particulièrement marquée pour les étudiants issus du milieu ouvrier : 34,6 % dans les petites villes et 22,7 % dans les villes moyennes contre seulement 15,3 % en région parisienne. La population étudiante est plus favorisée socialement à Paris (51,1 % d'enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures et 11,6 % d'enfants d'ouvriers) que dans le reste de la région parisienne (respectivement 34,6 % et 19,1 %).

En ce qui concerne les revenus parentaux, on observe les mêmes inégalités entre les établissements de la région parisienne et ceux de province et, en province, selon la taille de la ville d'études. Ainsi, les étudiants dont les parents ont les revenus les plus modestes (1524 € et moins par mois) sont moins représentés en région parisienne que partout ailleurs. En revanche, ceux dont les parents ont les revenus les plus élevés sont proportionnellement beaucoup plus nombreux en région parisienne qu'ailleurs : 23,4 % des parents d'étudiants de la région parisienne (28,8 % si l'on isole les Parisiens) ont des revenus supérieurs à 4573 € contre 13 % des parents d'étudiants des grandes villes provinciales. En province, plus la taille de la ville d'études est élevée, plus la part des étudiants dont les parents ont des revenus mensuels inférieurs ou égaux à 3049 € est faible. C'est l'inverse pour les étudiants dont les parents ont des revenus supérieurs à 3049 €.

Tableau 2 : Taille de la ville d'études et origine sociale des étudiants (en %)

Caractéristiques parentales	Région parisienne		Province			Ensemble
	Paris	Petite et grande couronnes	Grandes villes	Villes moyennes	Petites villes	
Parents cadres, prof. intell.sup.	51,1	34,1	32,2	24,5	13,6	33,1
Au moins un parent diplômé de l'enseignement supérieur	63,4	45,6	46,1	36,7	23,5	45,9
Revenus mensuels des parents supérieurs à 3049 €	56,5	45,6	40,0	31,5	21,7	40,9

Lecture : sur 100 étudiants de grandes villes de province (au moins 200 000 hab.), 46 ont au moins un parent diplômé de l'enseignement supérieur et 40 ont des parents dont les revenus mensuels sont supérieurs à 3049 €.

Près des deux tiers des parents d'étudiants parisiens sont diplômés de l'enseignement supérieur. Ils sont 45,6 % dans le reste de la région parisienne. En province, la part des étudiants dont au moins un des

parents est diplômé de l'enseignement supérieur baisse avec la taille de la ville : de 46,1 % dans les grandes villes à 23,5 % dans les petites. A l'inverse, les parents d'étudiants ayant un niveau d'études inférieur ou égal au BEPC sont proportionnellement plus nombreux dans les petites villes : 26,3 % contre 19,2 % dans les grandes villes.

Quel que soit l'indicateur choisi (groupe socioprofessionnel, revenu ou diplôme des parents), la structure de la population étudiante varie donc selon la taille de la ville d'études. Ces différences renvoient pour une part aux variations de l'environnement économique et social selon l'importance des agglomérations. On sait, par exemple, que les cadres supérieurs sont fortement représentés en Ile-de-France (37,9 % des cadres supérieurs y travaillent en 1999)<sup>3</sup> et dans les grandes aires urbaines de province. Elles s'expliquent aussi par l'inégale répartition des filières et niveaux d'études sur le territoire mentionnée plus haut. On sait, en effet, que les études les plus sélectives scolairement qui sont concentrées en région parisienne et dans les grandes villes de province sont aussi celles qui sont les plus sélectives socialement<sup>4</sup>. Elles s'expliquent enfin par l'inégale aptitude des étudiants à décohabiter selon leur origine sociale.

## LE LOGEMENT

En 1999-2000, 41,1 % des étudiants vivent chez leurs parents<sup>5</sup>. Cette situation est plus fréquente en région parisienne et dans les petites villes de province (graphique 1). Pour les petites villes, ce fort taux de cohabitation s'explique principalement par le fait que la grande majorité des étudiants est inscrite en STS et seulement 5,9 % dans une formation supérieure à bac+2. En région parisienne, l'offre de formation est plus large que partout ailleurs et les étudiants n'ont donc pas la même nécessité de décohabiter pour suivre leurs études. La proportion d'étudiants dont les parents vivent à moins de 30 km de l'établissement d'enseignement y est d'ailleurs beaucoup plus élevée

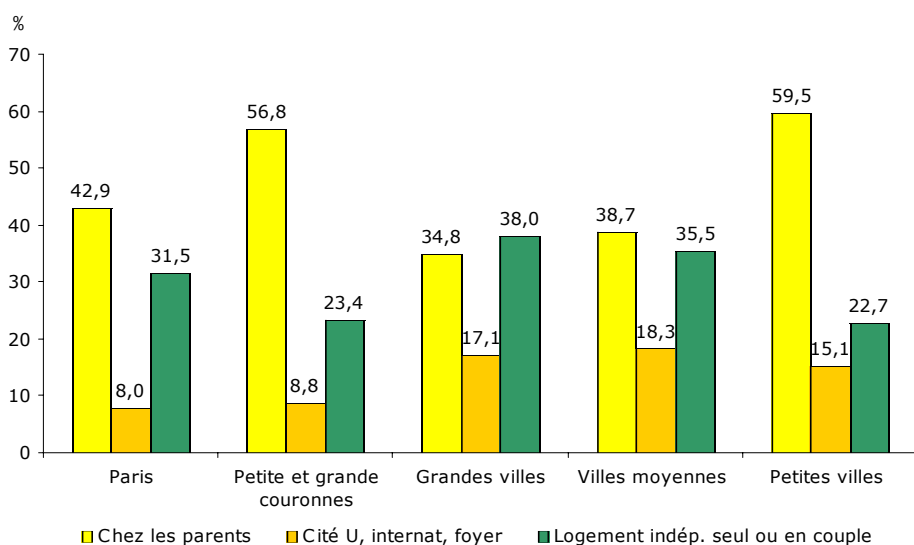
(50,2 %) que dans les grandes et moyennes villes de province (respectivement 34,8 % et 35,2 %). A cela s'ajoutent le coût du logement et la faiblesse de l'offre en cité universitaire en région parisienne qui n'incitent pas les étudiants à décohabiter et favorise ainsi la "clientèle locale".

En effet, c'est en région parisienne que le logement en résidence collective (cité universitaire, internat, foyer...) est le plus rare. Il est beaucoup plus répandu dans les villes de province et plus particulièrement dans les villes moyennes.

L'habitat en logement individuel (seul ou en couple) est aussi plus répandu en province où il augmente avec la taille de la ville.

(18,7 % contre 12 % en province), sont plus âgés que la moyenne (23,3 ans contre 22,4 ans), ont plus souvent que les autres des parents aux revenus élevés, vivent plus souvent en couple et sont peu logés en résidences collectives ; autant de facteurs qui favorisent leur installation dans des logements d'au moins deux pièces.

**Graphique 1 : Type de logement et taille de la ville d'études (en %)**

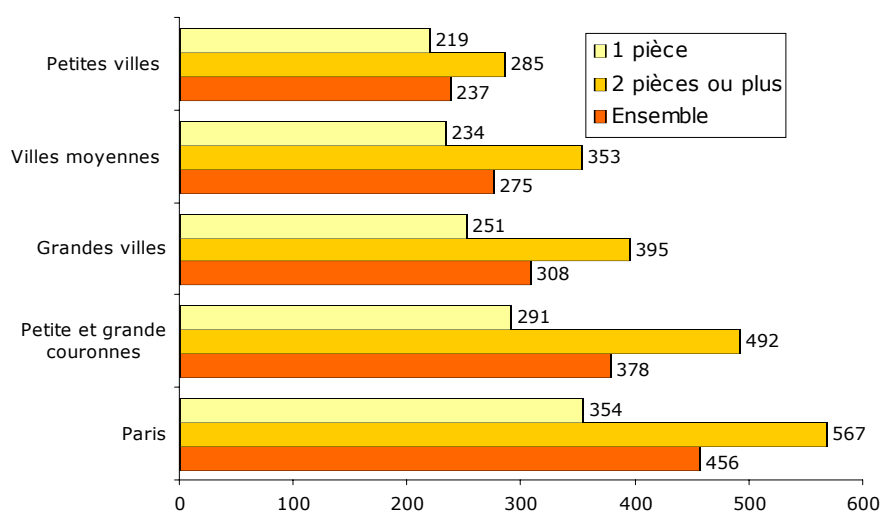


Lecture : sur 100 étudiants de petites villes de province (moins de 100 000 hab.), 15 déclarent loger en cité U, en internat ou en foyer.

Sur l'ensemble des étudiants qui n'habitent pas chez leurs parents, un peu plus de la moitié (55,6 %) disposent d'une seule pièce, 23,3 % de deux pièces et 21,1 % de trois pièces et plus. Contrairement à ce que l'on pouvait attendre compte tenu des prix et des difficultés d'accès au logement, c'est en région parisienne que les étudiants sont proportionnellement les moins nombreux à habiter dans une seule pièce (47 %) ; en province, plus la taille de la ville d'études est faible plus ce type de logement est répandu (respectivement 61,7 % et 67,9 % dans les moyennes et petites villes). Inversement, la proportion d'étudiants logés dans deux pièces ou plus augmente avec la taille de la ville d'études : 32,1 % dans les petites villes, 38,3 % dans les villes moyennes, 44 % dans les grandes villes et 54,8 % en région parisienne ; la taille moyenne du logement va de 1,6 pièce dans les petites villes à 1,9 pièce en région parisienne. Toutes choses égales par ailleurs, la probabilité de disposer d'un logement d'au moins deux pièces est plus élevée chez les étudiants les moins jeunes, dont les parents ont les revenus les plus élevés, qui vivent en couple et qui n'habitent pas en résidence collective. Or, les étudiants franciliens, plus souvent inscrits en 3ème cycle

tats sont à mettre en relation avec les difficultés que rencontrent les étudiants pour accéder au logement. En effet, 31,3 % des inscrits en région parisienne déclarent avoir trouvé difficilement un logement ; ils sont seulement 12,3 % dans les petites villes et 22,3 % dans les moyennes et grandes villes de province. C'est sans doute parce qu'ils accèdent moins facilement à un logement que les étudiants de la région parisienne le conservent plus souvent de façon permanente. De plus, comme l'offre de formation est plus large en Ile-de-France, les étudiants n'ont pas la même nécessité que les provinciaux de déménager pendant leur cursus.

**Graphique 2 : Loyer et taille de la ville d'études (en euros)**



Lecture : Loyer mensuel, charges comprises, indiqué par les étudiants n'habitant pas chez leurs parents et qui ne sont pas hébergés à titre gratuit.

## LES RESSOURCES

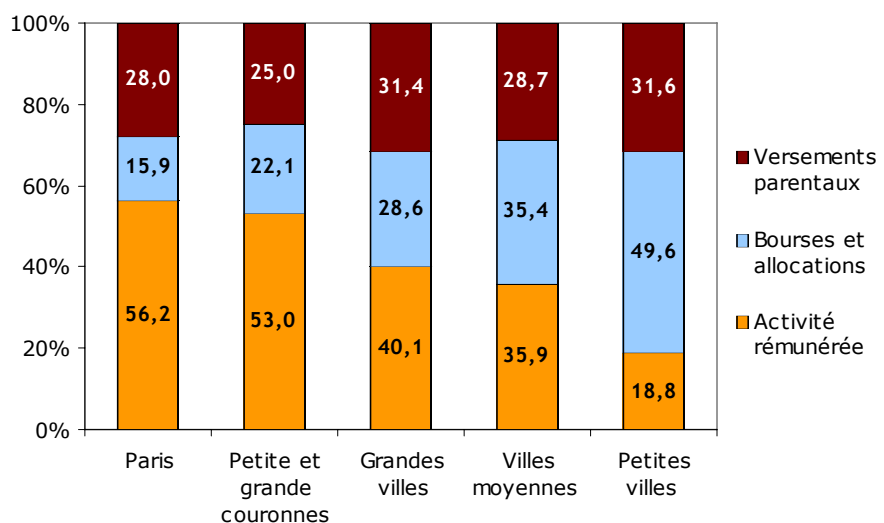
Le loyer mensuel moyen déclaré par les décohabitants qui ne sont pas hébergés à titre gratuit est de 322 €. Il est de 260 € pour les logements d'une pièce et de 419 € pour ceux d'au moins deux pièces. Plus difficiles à trouver, les logements de la région parisienne sont aussi plus chers que partout ailleurs : un étudiant francilien paie, en moyenne, 125 € de plus pour son loyer qu'un étudiant de province (graphique 2). Les différences de loyer entre la région parisienne et la province sont plus accentuées pour les logements de deux pièces et plus (écart de 152 €) que pour ceux d'une seule pièce (écart de 80 €). En province, plus la taille de la ville d'études est élevée, plus le loyer augmente : il y a un écart de 71 € entre le loyer mensuel moyen pour un logement situé dans une grande ville et celui situé dans une petite ville. Cet écart est de 32 € pour les logements d'une pièce et de 110 € pour ceux de deux pièces ou plus. En région parisienne, le loyer mensuel moyen est plus élevé pour les étudiants qui habitent Paris *intra muros* que pour les autres. Ici aussi, l'écart est plus élevé pour les logements d'au moins deux pièces (75 €) que pour ceux d'une seule pièce (63 €).

L'équipement du logement varie selon le lieu d'études. Ainsi, les étudiants décohabitants de la région parisienne, favorisés socialement, plus âgés et disposant de ressources plus élevées (cf. infra), sont mieux équipés que les provinciaux en ordinateurs (64 % contre 51,9 %)<sup>6</sup>, en chaînes hi-fi (82,9 % contre 77,6 %), en magnétoscopes (46,5 % contre 36,1 %), et en appareils électro-ménagers<sup>7</sup> (61,7 % contre 47,2 %). En province, pour ces mêmes équipements, les taux augmentent avec la taille de la ville d'études. En revanche, la possession d'un poste de télévision est moins répandue en région parisienne (67,8 %) qu'en province où cet équipement est plus présent dans les petites villes (74,7 %) que dans les moyennes (70,1 %) et les grandes (68,4 %). Ce plus fort taux d'équipement en téléviseurs dans les petites villes de province est à mettre en relation avec le profil des étudiants qui y vivent. En effet, ils sont plus jeunes que partout ailleurs, ont moins souvent des parents diplômés de l'enseignement supérieur, et sont très majoritairement inscrits en STS ; autant de facteurs qui caractérisent les étudiants qui regardent plus que les autres la télévision tous les jours<sup>8</sup>.

Comme le loyer, les ressources monétaires mensuelles directes<sup>9</sup> des étudiants augmentent avec la taille de la ville d'études. En moyenne, elles atteignent 333 € dans les petites villes, 483 € dans les villes moyennes, 529 € dans les grandes villes et 601 € en région parisienne ; à Paris *intra muros* elles s'élèvent à 692 €. Cependant, la faiblesse des ressources monétaires mensuelles des étudiants des villes les plus petites est compensée par des aides financières indirectes. Ainsi, parmi les étudiants des petites villes qui ont quitté le domicile familial, 39,6 % ont leur loyer entièrement pris en charge par leurs parents ; c'est le cas de 34,5 % des étudiants des villes moyennes, de 32,6 % de ceux des grandes villes provinciales et de seulement 23,9 % des Franciliens. Ces derniers déclarent majoritairement des ressources issues d'activités rémunérées (graphique 3) : en région parisienne, 59 % des étudiants exercent une activité rémunérée pendant l'année universitaire, dont 44,1 % de façon régulière contre respectivement 33,9 % et 15,4 % dans les petites villes de province où la moitié des ressources monétaires des étudiants proviennent d'aides de la collectivité (bourses sur critères sociaux, allocations logement...). En effet, la proportion d'étudiants boursiers est beaucoup plus élevée dans les petites et moyennes villes de province (47,3 % et 34,5 %), où les revenus parentaux sont plus faibles et les inscrits en 1er et 2ème cycles plus nombreux<sup>10</sup>, que dans les grandes villes et en région parisienne (26,6 % et 17,8 %).

33,7 % des étudiants jugent leurs ressources satisfaisantes, 39,7 % les jugent acceptables et 26,7 % insatisfaisantes. Le niveau de satisfaction augmente avec le montant des ressources et donc avec la taille de la ville d'études : 24 % d'étudiants satisfaits dans les petites villes de province, 40,9 % à Paris *intra muros*.

Graphique 3 : Répartition des ressources monétaires et taille de la ville d'études (en %)



Lecture : 28,6 % des ressources des étudiants des grandes villes de province (au moins 200 000 hab.) sont issues de bourses et d'allocations.

## LES TRANSPORTS

A Paris, plus que partout ailleurs, les étudiants déclarent que leur établissement d'enseignement est proche du centre ville (85,6 %) ; c'est beaucoup moins souvent le cas dans le reste de la région parisienne (54,3 %) ainsi que dans les moyennes et grandes villes de province (respectivement 60,1 % et 55,3 %). C'est aussi à Paris que la proportion d'étudiants qui suivent des enseignements dans des lieux différents (situés à plus de 15 minutes l'un de l'autre) est la plus élevée (23,6 %) ; elle est de 17,8 % dans le reste de la région parisienne et, en province, elle baisse avec la taille de la ville d'études pour tomber à 9,9 % dans les petites villes. Bien que les étudiants franciliens soient plus nombreux à habiter dans leur famille et que la proportion de ceux dont les parents résident à moins de 30 km de leur établissement d'enseignement y soit la plus élevée, ils mettent beaucoup plus de temps que les autres à aller de leur domicile à l'endroit où ils suivent leurs cours : 43 minutes à Paris comme en banlieue, contre 27 dans les grandes villes, 24 dans les villes moyennes et 20 dans les petites villes. En région parisienne, 16 % des étudiants mettent plus d'une heure pour se rendre dans leur établissement, contre 5,1 % dans les grandes villes et, seulement, 2,3 % dans les petites villes. A l'inverse, les trajets de moins de 15 minutes sont beaucoup plus rares en région parisienne qu'en province : 10,9 % contre 27,1 % dans les grandes villes et 38,2 % dans les petites villes.

Les moyens de transport utilisés habituellement par les étudiants pour se rendre dans leur établissement d'enseignement ne sont pas les mêmes selon la taille de la ville d'études. Ainsi, l'utilisation des transports en commun est beaucoup plus fréquente en région parisienne (75 %) qu'en province où elle progresse avec la taille de la ville : de 30,6 % dans les petites à 75 % dans les grandes<sup>11</sup>. Les provinciaux se rendent beaucoup plus souvent dans leur établissement en voiture, seuls ou à plusieurs ; c'est le cas de près des deux tiers des inscrits dans les petites villes (64,8 %) et de près de la moitié de ceux des grandes villes (45,6 %). En région parisienne, les étudiants vont plus rarement dans leur établissement en voiture et plus particulièrement ceux qui sont inscrits à Paris *intra muros* (12,8 %). Les étudiants des établissements situés dans la petite ou la grande couronne utilisent plus souvent une voiture (39,5 %) ; d'ailleurs, ils possèdent plus souvent une voiture personnelle que les étudiants de la capitale (32,3 % contre 24,1 %) mais moins que ceux de province (environ 40 % quelle que soit la taille de la ville). 7,1 % des étudiants vont à bicyclette sur leur lieu d'études. C'est dans les moyennes et grandes villes de province que son usage est le plus répandu (5,6 % et 9,5 %) ; en région parisienne il est plus fréquent à Paris (5,6 %) qu'en périphérie (2,9 %).

En moyenne, un étudiant dépense 78 € par mois en transports (abonnements, tickets, essence, entretien...), ce qui représente 14,8 % de ses ressources mensuelles. En province, ces frais augmentent à mesure que la taille de la ville d'études baisse et que l'utilisation d'une voiture pour se rendre sur le lieu d'enseignement devient plus fréquente : 78 € dans les grandes villes, 81 € dans les villes moyennes et 84 € dans les petites villes. En région parisienne, les dépenses liées aux transports sont moins élevées qu'en province (75 €) avec une forte variation entre les dépenses des étudiants parisiens (67 €) et celles des inscrits dans un établissement de la petite ou de la grande couronne (83 €) dont nous avons vu qu'ils utilisaient plus fréquemment une voiture et dont les dépenses liées à l'utilisation des transports en commun sont plus élevées que celle des étudiants parisiens (70 € contre 60 €). La part des dépenses de transport dans les ressources mensuelles des étudiants est donc la plus élevée dans les plus petites villes de province (25,2 %) et la plus basse à Paris *intra muros* (9,7 %).

## REPAS ET SORTIES

Les étudiants de la région parisienne sont proportionnellement moins nombreux que les provinciaux (12,5 % contre 16,4 %) à aller régulièrement au restaurant universitaire (au moins trois fois par semaine, à midi ou le soir) ; en province, la fréquentation régulière est plus faible dans les petites villes (6,4 %) que dans les moyennes et les grandes (respectivement 19,6 % et 16,6 %). Toutes choses étant égales par ailleurs, ce sont les étudiants parisiens qui ont la probabilité la plus faible de manger régulièrement au restaurant universitaire. En revanche, ils ont plus de chances que les autres de sauter des repas ou de se contenter de repas réduits<sup>12</sup>. Les étudiants parisiens prennent, en effet, plus souvent des repas sur le pouce, dans un café ou un fast-food : 19,8 % de leurs repas de midi contre 15,6 % pour ceux de la périphérie et 9,4 % pour les provinciaux. Ils mangent moins souvent à domicile (chez eux ou chez leurs parents) : 42,1 % des repas de midi pour les étudiants parisiens, 44,5 % pour ceux de la périphérie et 55 % pour les provinciaux (tableau A consultable sur le site internet de l'OVE). En province, la répartition hebdomadaire des repas est très proche dans les moyennes et grandes villes. Dans les petites villes, où les étudiants sont inscrits en grande majorité en STS, plus du quart des repas de midi sont pris à la cantine du lycée (26,7 %) et les déjeuners pris à domicile sont moins fréquents que dans les autres villes de province (47,2 % contre 55,7 %). Le soir, huit repas sur dix sont pris à domicile. On observe des variations liées au type de logement : dîners au domicile de l'étudiant plus fréquents dans les moyennes et

grandes villes de province où le taux de décohabitation est plus élevé ; dîners chez les parents plus fréquents en région parisienne et dans les petites villes de province où les étudiants décohabitent moins.

diants des petites villes de province y vont plus régulièrement que les autres : 44 % au moins une fois par semaine contre 37,3 % dans les grandes villes et 36 % à Paris.

**Tableau 3 : Taille de la ville d'études et sorties culturelles (en %)**

Sorties culturelles	Région parisienne		Province			Ensemble
	Paris	Petite et grande couronnes	Grandes villes	Villes moyennes	Petites villes	
Cinéma	77,1	73,8	75,2	73,3	68,6	74,6
Théâtre	23,1	14,6	10,3	9,5	4,6	12,3
Concert de musique classique ou opéra	12,2	7,2	7,3	5,0	2,3	7,4
Autre concert (rock, pop, jazz, variété...)	18,1	21,1	21,9	20,9	15,6	20,7
Musée ou expo.	38,3	29,8	26,8	21,8	19,3	27,7
Spectacle sportif	12,4	20,8	25,1	28,3	30,8	23,5
Discothèque	25,8	31,1	38,3	39,6	53,1	36,6
Soirée étudiante	25,0	24,7	34,8	37,8	35,5	32,4

Lecture : sur 100 étudiants de petites villes de province (moins de 100 000 hab.), 19 déclarent être allés dans un musée ou une exposition durant les 30 derniers jours.

L'offre culturelle croît avec la taille de la ville d'études. Ainsi, les étudiants parisiens accèdent plus facilement aux biens culturels et aux biens culturels savants en particulier. Ils ont donc plus de chances de faire des sorties reconnues socialement (théâtre, musée, concert de musique classique ou opéra) que les étudiants du reste de la région parisienne et les provinciaux ; en province, plus la taille de la ville d'études est petite, plus la probabilité d'effectuer des sorties culturelles savantes est faible. En revanche, pour les sorties associées à la culture populaire (spectacle sportif, discothèque) la probabilité est moins forte en région parisienne que dans les grandes villes de province<sup>13</sup>. Ainsi, 38,3 % des étudiants des grandes villes de province sont allés en discothèque et 25,1 % ont assisté à un spectacle sportif dans les 30 jours précédant l'enquête ; les Parisiens sont respectivement 25 % et 12,4 % à avoir fait ces mêmes sorties. Parmi ces derniers, 51,5 % sont allés au théâtre, dans un musée, à un concert de musique classique ou à l'opéra ; ils sont 39,7 % dans le reste de la région parisienne, 35,2 % dans les grandes villes de province, 30 % dans les villes moyennes et 22,9 % dans les petites villes. Les sorties au restaurant entre amis ou en famille sont aussi plus fréquentes en région parisienne (80 % des étudiants y sont allés dans le mois précédent l'enquête) qu'en province où elles baissent avec la taille de la ville : de 73,3 % dans les grandes villes à 66,9 % dans les petites. La tendance s'inverse en ce qui concerne la fréquentation des cafés puisque les étu-

## Notes

[1] Sont concernés dans l'enquête "conditions de vie" les inscrits en universités (IUT inclus) et dans les classes supérieures de lycées (Sections de Techniciens supérieures et Classes préparatoires aux grandes écoles).

Grandes villes = 200 000 habitants au moins ; villes moyennes = de 100 000 à 199 999 habitants ; petites villes = moins de 100 000 habitants.

[2] Cf. "Constat en 30 indicateurs des disparités géographiques", *Géographie de l'école n°8*, MJENR-DEP, avril 2003 : "La carte des formations courtes apparaît pratiquement inverse de celle présentant le poids de l'enseignement supérieur dans la population scolaire totale. Ceci témoigne de la plus grande diffusion de ces formations sur le territoire, par rapport aux pôles de formation générale universitaire. Cette caractéristique est notamment valable pour les formations courtes universitaires (IUT) et en lycées (STS). En effet elles sont davantage représentées dans les petites académies."

[3] Source : recensement de la population de 1999, Insee.

[4] Sur ce point voir en particulier le CD Rom *Les conditions de vie des étudiants, Enquête 2000*, OVE, Paris, 2003 mis au point par R. Yourch et alii. "La sur-représentation des enfants de cadres et de professions intellectuelles supérieures est accentuée dans les CPGE (54,5 %) et les disciplines de santé (54,3 %). En STS et en AES, les enfants d'employés et d'ouvriers sont davantage représentés qu'ailleurs : 51,1 % des inscrits en STS et 46,4 % en AES."

[5] Cf. *Le logement étudiant*, Rapport au Ministre de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche, Grignon C., Gruel L., Paris, 2003.

[6] Toutes choses égales par ailleurs, les étudiants de la région parisienne ont plus de chances que les autres de posséder un ordinateur. Sur ce point voir "Loisirs et pratiques culturelles des étudiants", *OVE Infos n°7*, novembre 2003.

[7] Lave-vaisselle, lave-linge ou congélateur (séparé ou compartiment).

[8] Cf. "Loisirs et pratiques culturelles des étudiants", *OVE Infos n°7*, novembre 2003.

[9] Celles-ci comprennent les revenus d'activité, les bourses et allocations et les versements parentaux.

[10] C'est en 1er et 2ème cycles que la part des boursiers sur critères sociaux est la plus élevée : 33,6 % et 23,8 % contre 4,2 % en 3ème cycle.

[11] Les étudiants pouvaient indiquer plusieurs moyens de transport.

[12] Cf. "Alimentation et santé. 1ère partie : les repas", *OVE Infos n°6*, mai 2003.

[13] Cf. "Loisirs et pratiques culturelles des étudiants", *OVE Infos n°7*, novembre 2003.

Le CD Rom des résultats de l'enquête "Conditions de vie" 2000 est disponible auprès de l'OVE national

### Observatoire national de la Vie Etudiante

6-8, rue Jean Calvin, BP 49, F-75222 Paris cedex 05 - Tél. : +33(0)1 55 43 57 92 - Fax : +33 (0)1 55 43 57 19 - Courriel : ove@wanadoo.fr - Directeur de publication : Guillaume HOUZEL - Comité de rédaction : Claude GRIGNON, Louis GRUEL, François VINCENT, Roman YOURCH - Maquette : Aleksander GLOGOWSKI - © OVE 2003 - ISSN : 1638-8542

# Tableau A : Répartition hebdomadaire des repas et taille de la ville d'études

## Midi

	Paris	Région parisienne (hors Paris)	Grandes villes (>200 000 hab.)	Villes moyennes (100 000 à 200 000 hab.)	Petites villes (<100 000 hab.)	Ensemble
Domicile parents	22,8%	29,0%	26,7%	30,5%	34,8%	27,5%
Domicile étudiant	19,3%	15,5%	28,9%	25,6%	12,4%	24,2%
Famille	1,9%	1,6%	1,6%	1,7%	1,9%	1,7%
Amis	2,4%	3,1%	3,3%	3,2%	2,7%	3,1%
Café	3,1%	1,7%	1,4%	1,0%	2,4%	1,7%
Fast-food	4,8%	5,0%	2,7%	2,5%	2,7%	3,3%
Cafétéria	7,1%	8,0%	6,3%	5,8%	2,8%	6,3%
Restaurant	2,6%	1,9%	1,4%	1,3%	0,6%	1,6%
RU	8,1%	11,9%	12,3%	14,2%	4,4%	11,5%
Réfectoire	4,4%	3,9%	2,5%	3,8%	26,7%	4,6%
Cantine	6,6%	4,6%	3,9%	3,1%	1,1%	4,1%
Sur le pouce	11,9%	8,9%	5,5%	4,4%	5,3%	6,7%
Non pris	5,0%	4,9%	3,5%	3,0%	2,1%	3,7%

## Soir

	Paris	Région parisienne (hors Paris)	Grandes villes (>300 000 hab.)	Villes moyennes (100 000 à 200 000 hab.)	Petites villes (<100 000 hab.)	Ensemble
Domicile parents	41,6%	52,6%	39,5%	43,8%	61,4%	43,5%
Domicile étudiant	35,3%	26,3%	41,0%	36,2%	20,1%	36,2%
Famille	2,6%	2,3%	1,8%	2,1%	2,5%	2,1%
Amis	6,4%	6,5%	6,8%	6,8%	4,6%	6,6%
Café	0,5%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Fast-food	1,6%	2,6%	1,9%	2,2%	1,8%	2,0%
Cafétéria	0,4%	0,4%	0,3%	0,4%	0,3%	0,4%
Restaurant	4,5%	3,3%	2,4%	1,8%	1,1%	2,7%
RU	1,0%	0,8%	1,7%	1,8%	0,8%	1,4%
Réfectoire	1,5%	0,9%	0,8%	1,0%	4,7%	1,1%
Cantine	1,0%	0,9%	0,7%	0,8%	0,1%	0,8%
Sur le pouce	1,4%	1,0%	0,9%	1,0%	0,5%	1,0%
Non pris	2,2%	2,4%	1,9%	1,9%	1,9%	2,0%

## Ensemble

	Paris	Région parisienne (hors Paris)	Grandes villes (>200 000 hab.)	Villes moyennes (100 000 à 200 000 hab.)	Petites villes (<100 000 hab.)	Ensemble
Domicile parents	32,2%	40,8%	33,1%	37,1%	48,1%	35,5%
Domicile étudiant	27,3%	20,9%	34,9%	30,9%	16,2%	30,2%
Famille	2,3%	1,9%	1,7%	1,9%	2,2%	1,9%
Amis	4,4%	4,8%	5,1%	5,0%	3,7%	4,8%
Café	1,8%	1,0%	0,8%	0,6%	1,4%	1,0%
Fast-food	3,2%	3,8%	2,3%	2,3%	2,3%	2,7%
Cafétéria	3,7%	4,2%	3,3%	3,1%	1,6%	3,4%
Restaurant	3,6%	2,6%	1,9%	1,5%	0,8%	2,1%
RU	4,6%	6,3%	7,0%	8,0%	2,6%	6,4%
Réfectoire	2,9%	2,4%	1,7%	2,4%	15,7%	2,9%
Cantine	3,8%	2,8%	2,3%	1,9%	0,6%	2,4%
Sur le pouce	6,6%	5,0%	3,2%	2,7%	2,9%	3,9%
Non pris	3,6%	3,6%	2,7%	2,4%	2,0%	2,9%